



L'an deux mille vingt-quatre le 26 du mois de septembre s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à la maison du sel à Haraucourt, après convocation légale du 19 septembre, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Présents : M. RENKES David – Monsieur SALVE Olivier – M. BECCHETTI Daniel – M. GRANDADAM Daniel – M. VOINSON Philippe – MME FRANCOIS Valérie - M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques – M. HENQUEL Patrick - M. GUEZET Philippe
Mme CHERY Chantal – Mme RUSTOM Lina – Mme CLEMENT Paulette - M. GAY Gérard –M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès - M. POIREL Patrick – M. FAGOT REVURAT Yannick -M. COLOMBI Philippe – M. MEVELLEC Mickaël- M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard – M. IEMETTI Jean Marc - M. DIEDLER Franck – M. CHANE Alain
M. CAPS Antony - M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. BASTIEN Claude – M. MOUGINET Dominique - Mme ROJAS Magali
M. VINCENT Yvon

Procurations : M. FAUCHEUR Dominique à Mme FRANCOIS Valérie – M. FEGER Serge à M. GUEZET Philippe
M. FRANCOIS Vincent à Mme CHERY Chantal – M. BRIDARD Franck à M. IEMETTI Jean Marc – Mme JELEN Nelly à
M. CAPS Antony – M. MICHEL Olivier à M. THOMAS Claude – M. CERUTTI Alain à M. BASTIEN Claude

Excusé(s) : M. BARTHELEMY Philippe – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja -M. JOLY Philippe – Mme LORETTE
Delphine – Philippe Bernard – Mme Véronique SCHEFFLER – M. MEVELLEC Mickaël

Secrétaire de séance : Mme FRANCOIS Valérie

L'assemblée dénombreait : **37 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 30

Pouvoirs : 7

Excusés : 7

Votants : 37

Date d'affichage : 2 octobre 2024

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 30

Contre :

Absentions : 7

RESSOURCES HUMAINES

21/09/2024

Création d'un emploi non permanent – Contrat de projet
« reconversion maison du sel »

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la
Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3 II ;

Franck DIEDLER, vice-président en charge du patrimoine salin et du tourisme, rappelle les
démarches et réflexions en cours présentées lors du conseil communautaire du 4 juillet 2024.

Le site de la maison du sel est composé de 2 bâtiments : l'espace muséal et « l'annexe ».

Fermée depuis 2020 (crise Covid puis sinistre sur toiture), la maison du Sel a fait évoluer son
activité d'accueil touristique et de développement d'activités socioéducatives culturelles et
scientifiques en proposant des séances « hors les murs » ou au sein du bâtiment « l'annexe ».

Dans un contexte financier tendu et conscient de la nécessaire optimisation du patrimoine et
des ressources de la collectivité notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la
compétence « bâtiments scolaires » et compte tenu des besoins exprimés en la matière début
2023, il a été proposé de valoriser « l'annexe » pour accueillir dans un premier temps la cantine
en rez de chaussée (septembre 2023), puis à la rentrée de septembre 2024, une classe de
primaire.

Par ailleurs, soucieux de valoriser le patrimoine salin et s'appuyant sur le Projet Culturel de
Territoire, Franck DIEDLER propose de mener une réflexion sur les possibilités de
reconfiguration de la Maison du Sel (notamment de l'espace muséal), ses perspectives
d'ouverture à des domaines culturels diversifiés. L'objectif est de favoriser le déploiement de
passerelles entre les différentes formes culturelles (patrimoniales, artistiques, citoyennes),
autour d'un projet coconstruit avec les acteurs locaux.

Afin de permettre l'élaboration de ce nouveau projet, Franck DIEDLER propose la création d'un emploi non permanent au grade de rédacteur ou d'attaché territorial : période prévisible du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025.

Rattaché au pôle Vie Locale, le chargé de projet collabore étroitement avec les chargés de mission « scolaire » et « culture » du pôle.

Les missions confiées à ce poste sont :

- le pilotage et l'animation de la stratégie d'évolution de l'équipement avec les élus,
- l'analyse et la définition du besoin, l'identification des acteurs à associer,
- la coordination et l'animation de toutes les étapes liées à la définition du projet,
- la définition du fonctionnement, de la structure et des moyens au service de ce projet,
- la recherche de financements auprès des partenaires,
- la coordination et le lancement du projet.

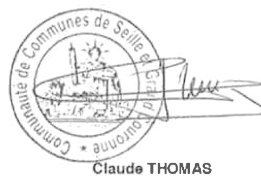
Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel il a été conclu ou, si après un délai d'un an minimum, l'opération ne peut être réalisée.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue n'est pas achevé au terme de la durée initialement déterminée, sans toutefois excéder 2 ans.

La rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade retenu parmi ceux évoqués plus haut et sera complétée par l'application du régime indemnitaire de la CCSGC.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à 30 pour 7 abstentions

- **Décide** la création d'un emploi non permanent dans les grades de rédacteur territorial ou d'attaché territorial et ce pour une durée prévisible de 2 ans
- **Précise** que les postes des grades non retenus seront fermés.
- **Précise** que les crédits sont ouverts au BP 2024
- **Modifie** en conséquence le tableau des effectifs



Claude THOMAS
2024.10.03 09:18:13 +0200
Ref:7310794-10964305-1-D
Signature numérique
le Président